



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 16 JUILLET 2020**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**AFFAIRE N° 02-20200716**

**ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

L'an deux mille vingt, le jeudi seize juillet, à neuf heures vingt trois, régulièrement convoqués le vendredi dix juillet deux mille vingt, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, sous la Présidence du doyen d'âge Monsieur André THIEN AH KOON, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 45  
Absents représentés : 03  
Absents : 00

**ETAIENT PRESENTS**

**ETAIENT PRESENTS**

THIEN-AH-KOON André, LEBRETON Patrick, VALY Bachil, RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa, GROSSET PARIS Isabelle, PAYET Gilles, MUSSARD Rose Andrée, HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, HOAREAU Sylvain, KBIDI Emeline, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie (*Affaire n°01-20200716 à l'affaire n°02-20200716*), LANDRY Christian, LEVENEUR BAUSSILLON Inelda, HUET Henri Claude, FULBERT GERARD Gilberte, VIENNE Axel, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, HUET Marie-Josée, LEBON Louis Jeannot, GUEZELLO Alin, ROMANO Augustine, HOARAU Jacquet, MONDON Laurence, GASTRIN Albert, PAYET-TURPIN Francemay, PICARDO Bernard, DIJOUX RIVIERE Mimose, GONTHIER Charles Emile, TURPIN Catherine, THERINCOURT Jean-Pierre, ROBERT Evelyne, THIEN-AH-KOON Patrice, TECHER Doris, SAUTRON Serge, DOMITILE Noëline, MAUNIER Daniel, LOSSY Patricia, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, BASSIRE Nathalie, SOUBAYA Josian (*Affaire n°01-20200716 à l'affaire n°02-20200716 - Election du 2ème Vice-Président*), BENARD Monique, FONTAINE Gilles.

**ABSENT(S) (E) – PROCURATION**

BENARD Clairette Fabienne a donné procuration à Monsieur Louis Jeannot LEBON,

LEICHNIG Stéphanie a donné procuration à Madame Marie Andrée LEJOYEUX,

SOUBAYA Josian a donné procuration à Madame Nathalie BASSIRE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Isabelle GROSSET PARIS et Monsieur Mathieu HUET ont été désignés respectivement en tant que secrétaire de séance et secrétaire de séance suppléant pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

## AFFAIRE N°02

### ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

#### **I – Exposé de la note de synthèse :**

Le Président rappelle qu'après que le Conseil communautaire ait fixé le nombre de Vice-présidents, il convient de procéder à leur élection.

L'élection des Vice-présidents a lieu au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Il est à noter que la parité n'est pas obligatoire dans les bureaux communautaires.

Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

L'ordre de l'élection des Vice-présidents détermine leur rang.

Un scrutin doit avoir lieu pour l'élection de chacun des Vice-présidents.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.5111-2 et L.5211-10 ;

- De procéder à l'élection des Vice-présidents

Le Conseil est prié de bien vouloir délibérer.

Les candidatures de Monsieur Bachil VALY et Mme Marie Andrée LEJOYEUX sont enregistrées.

#### **II – Le déroulement du scrutin**

L'élection de chacun des Vice-présidents a lieu successivement selon les modalités ci-dessous.

A l'unanimité des suffrages, le bureau est composé comme suit :

Secrétaire : Mme Isabelle GROSSET PARIS

Assesseurs : Messieurs Daniel MAUNIER et Henri-Claude HUET

Scrutateur : Mme Vanessa COURTOIS

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté d'Agglomération du Sud. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

## **II – 1. Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président(e)**

Les candidatures de Monsieur Bachil VALY et Mme Marie Andrée LEJOYEUX sont enregistrées.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 48
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 48
- e. Majorité absolue : 25
- f. Ont obtenu :
  - M. Bachil VALY : 25
  - Mme Rose Andrée LEJOYEUX : 23

**Monsieur Bachil VALY a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.**

## **II – 2. Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président(e)**

Les candidatures de Monsieur Jacquet HOARAU et M. Christian LANDRY sont enregistrées.

### **Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 48
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 01
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 47
- e. Majorité absolue : 24
- f. Ont obtenu :
  - M Jacquet HOARAU : 24
  - M. Christian LANDRY : 23

**Monsieur Jacquet HOARAU a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président.**

## **II – 3. Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président(e)**

Les candidatures de Monsieur Albert GASTRIN et Monsieur Axel VIENNE sont enregistrées.

**Résultats du premier tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 48
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 48
- e. Majorité absolue : 25
- f. Ont obtenu :

M Albert GASTRIN : 24

M. Axel VIENNE : 24

Monsieur VIENNE annonce qu'il retire sa candidature.

Le Président indique que le deuxième tour est ouvert.

La candidature de Monsieur Albert GASTRIN est enregistrée pour le second tour de l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président.

**Résultats du second tour du scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 48
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 48
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 01
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 47
- e. Majorité absolue : 24
- f. a obtenu :

M. Albert GASTRIN : 47

**M. Albert GASTRIN a été proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président.**

POUR EXTRAIT CONFORME

**Les assesseurs**

**M. Daniel MAUNIER**



**M. Henri-Claude HUET**



**La Secrétaire de Séance**

**Isabelle GROSSET PARIS**



**Le Président**  
**M. André THIEN AH KOON**

